



DEPARTEMENT
DE L'INDRE

SYTOM de la
Région de
Châteauroux

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2024

Convocation transmise
le : 02 décembre 2024

L'an deux mille vingt-trois - le jeudi 12 décembre 2024

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au SYTOM de Châteauroux, allée des sablons Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 19
Votants : 23

Résultats du vote

Voix « pour » : 23
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
18 décembre 2024

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Didier BARACHET, Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Jean-Pierre NANDILLON, Jean-Pierre PASCAUD, Lionnel PERROT, Catherine RUET, Dominique TOURRES, Francis DAILLY, BOUQUET Christian, DAHURON Christian, MOREAU Jean-Michel, SCHMITT Jean-Marc, BOIRON Patrice, VANDAELE Christophe.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Michel GEORJON
Tony IMBERT à Didier BARACHET
Gilles NEMPONT à Lionnel PERROT
Eric BERGOUGNAN à Christian DAHURON

Etaient absents et excusés

Gilles NEMPONT
Gil AVEROUS
Chantal MONJOINT
Patrice PERRAT
Tony IMBERT
Eric BERGOUGNAN

Dossier n° 2024-012-002

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) imposent désormais aux collectivités locales de prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la collectivité. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de cette dernière afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

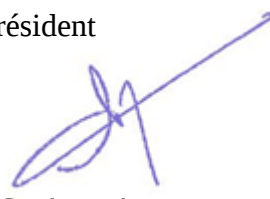
- ✓ **De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport annexé à la délibération**

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.